

Comment SOUSCRIRE* un FCPI ou un FIP



1^{er} temps

Avant toute souscription, **je prends connaissance** :

- de la plaquette de présentation du produit (en ligne) ;
- de la note DICI du produit (en ligne) ;
- de la Fiche d'Information Légale (pièce jointe).



2^{ème} temps

Je complète et signe :

1/ le Bulletin de Souscription (pièce jointe) en y appliquant les droits d'entrée négociés en amont par La Boîte à Finances (2 %) ;
2/ la fiche de connaissance client (pièce jointe) ;
3/ la fiche d'information légale (pièce jointe).



3^{ème} temps

J'envoie mon Bulletin de Souscription original daté et signé à :

La Boîte à Finances
Tour Ariane, 5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex

Accompagné des pièces suivantes :

- la fiche de connaissance client datée et signée ;
- le document d'entrée en relation (DER) daté et signé ;
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso) ;
- un justificatif de domicile (document ou facture de - de 3 mois) ;
- un chèque de versement à **l'ordre indiqué sur le bulletin de souscription** émis d'un compte en banque personnel ;
- éventuellement un relevé de compte titre (RIT).

* Procédure pour souscription autonome.

Nous vous recommandons de [prendre contact](#) avec un de nos conseillers qui sera à même de vérifier et d'optimiser la pertinence de votre opération.

- au **01.80.88.83.00** du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00
- ou par courriel à contact@la-boite-a-finances.com
- ou encore par la Boîte de Dialogue si vous avez ouvert un espace patrimonial sur notre plateforme.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FIP A PLUS RENDEMENT 2016



ETAT CIVIL

M Mme M et Mme (souscription indivise) M ou Mme (souscription conjointe)

Souscripteur 1

Nom Prénom

Date de naissance Lieu de naissance Dept.

Souscripteur 2

Nom Prénom

Date de naissance Lieu de naissance Dept.

Adresse

Rue Code Postal

Ville Pays

Téléphone et/ou e-mail

Autorise ; ou N'autorise pas la Société de gestion à lui adresser toute notification par courrier électronique (lettre d'information semestrielle notamment), à l'adresse indiquée ci-dessus.

Ces données sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès d'A PLUS FINANCE.

Est déjà détenteur de titres A Plus Finance OUI NON

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FCPI et FIP, je déclare :

- m'engager à conserver les parts acquises jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts ;
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes : être fiscalement domicilié(e) en France, et ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du Fonds à aucun moment, ni plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds.
- ne pas avoir la qualité de « US Person » (selon la réglementation américaine, être descendant de parents américains ou avoir passé plus de 183 jours aux Etats-Unis pendant les 3 dernières années ou être détenteur d'une Green Card). Le Souscripteur s'engage à notifier à la Société de gestion dans les plus brefs délais tout changement de résidence et s'engage à cet égard à communiquer à la Société de gestion toutes informations ou attestations qui lui seraient nécessaires dans le cadre de ce changement de résidence ;

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du(des) DICI du(des) fonds d'A Plus Finance dans le(s)quel(s) je souscris (joints au bulletin de souscription).

Je certifie que les fonds utilisés pour cette ou ces souscription(s) ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je joins impérativement deux photocopies recto-verso de ma pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport), un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ainsi que la fiche de classification et de connaissance du client. Le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts disponibles.

Rappel du nom du souscripteur :

Nom

Prénom

PARTIE I : SOUSCRIPTION, ENCADREMENT DES FRAIS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

FIP A PLUS RENDEMENT 2016

Agrément AMF du 11/09/2015

Code ISIN part A : FR0012892420

Durée minimum d'investissement **5 ans**

Je déclare souscrire parts (**nombre entier de 10 parts minimum**) du FIP A PLUS RENDEMENT 2016 de **102 euros** chacune (droits d'entrée de ~~3~~ ² % compris).

Je verse un montant total de euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de euros (Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription) **par chèque à l'ordre de FIP A PLUS RENDEMENT 2016.**

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le (les) fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,49% (TFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée) à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,06% (TFAM_D). Les frais et commissions de distributions ne pourront être prélevés au-delà de 8 ans.

 L'intégralité de mon versement constitue : Une souscription en vue d'une réduction d'IR Une souscription en vue d'une réduction ISF.
Si aucune des cases n'est cochée, l'intégralité de mon versement constitue une souscription en vue d'une réduction IR.

AVERTISSEMENT: L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 8 années pour A PLUS RENDEMENT 2016, sur décision de la société de gestion à compter de la date de clôture de la période de souscription (soit jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard), sauf cas de déblocages anticipés prévus par la loi et décrits dans le règlement.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ces fonds commun de placement à risque décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Mes titres seront inscrits en nominatif pur auprès du dépositaire Oddo & Cie, sans frais ni droits de garde. Néanmoins, si je souhaite que mes titres soient transférés sur un autre compte titres, j'en fais la demande expresse auprès de la société de gestion : **je joins un relevé de compte titres** et je renseigne ci-dessous les références bancaires de ce compte :

IBAN

CODE BIC

PARTIE II : MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0.25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le fonds dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : Avoir remboursé le nominal des parts ordinaires (parts A) et des parts spéciales (parts C).

PARTIE III : SIGNATURE

Fait en QUATRE exemplaires (**j'en conserve un**) à , le

Cachet du partenaire

Code partenaire (obligatoire)

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».



La Boîte à Finances

Tour Ariane, 5 place de la Pyramide
92088 Paris la Défense Cedex

Tél : 01.80.88.83.00

Fax : 01.80.88.83.03

Courriel : contact@la-boite-a-finances.com

Site web : www.la-boite-a-finances.com

491

Fiche d'Information Légale

Document d'entrée en première relation à destination du client potentiel, conformément à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et la loi N° 2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'inter-médiation en assurance.

La Boîte à Finances

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : Tour ARIANE, 5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex - France
Tél : 01.80.88.83.00 - Fax : 01.80.88.83.03

Numéro SIREN : 513 063 974
Immatriculation au registre 513 063 974 R.C.S Nanterre
Code APE 6629Z

Statuts légaux et autorités de tutelle

La Boîte à Finances est titulaire du statut de :

- **Conseiller en Investissements Financiers** (CIF), statut accordé sous le numéro E001952 par l'ANACOFI-CIF (anacofi.asso.fr), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (amf-france.org) ;
- **Courtier en assurance** (COA) enregistré sous le n° 10 053 248 auprès de l'ORIAS (orias.fr), placé sous le contrôle de l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (acpr.banque-france.fr). Intermédiaire de catégorie B, le cabinet n'est soumis à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ;
- **Courtier en opérations de banque et en services de paiement** (COBSP) référencé auprès de l'ORIAS. Le cabinet n'a aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit ou de paiement, et ne possède avec eux aucun lien financier ou capitalistique.
- **Agent immobilier** titulaire de la Carte de Transactions Sur Immeubles et Fonds de Commerce n° 10.92.N949 délivrée par la préfecture de Nanterre.

Conformément aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, La Boîte à Finances dispose d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** pour un montant de 2 500 000 € par année d'assurance et d'une **Garantie Financière** de 30 000 € par année d'assurance, souscrites auprès de la CGPA (cgpa.fr), respectivement sous les n° de police : GFIP0108 et RCIP0108, et couvrant ses diverses activités.

Honoraires et commissions

- Courtage sur produits financiers et immobiliers : gratuit
- Conseil ordinaire et « Lettre de Mission » (devis) : gratuit
- Bilan patrimonial : gratuit
- Préconisations patrimoniales (audit complet) : 180 € TTC
- Études juridiques approfondies (montages patrimoniaux, organisation de succession, protection d'un proche, expatriation, impatriation, études de droits à la retraite...) : 90 € TTC/heure
- Rémunération et commissions : Pour tout acte d'inter-médiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit financier, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion ne dépassant pas 50% de ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra adresser sa réclamation par courrier postal (voir l'adresse *supra*) ou électronique (contact@a-boite-a-finances.com) au siège de la société qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

Au besoin, en second lieu, le client pourra informer le médiateur de l'ANACOFI (92 rue d'Amsterdam 75009 Paris - 01 53 25 50 80), ou faire appel au médiateur de l'AMF, *Mme Marielle Cohen-Branche* (17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Principaux partenaires financiers et fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 Venture	Société de gestion	Démarchage	Commission
ALTO INVEST	Société de gestion	Démarchage	Commission
A Plus Finance	Société de gestion	Démarchage	Commission
APREP	Plateforme d'assurances	Diffusion	Commission
AXA Life Europe	Assureur	Diffusion	Commission
Bouygues Immobilier	Promoteur	Commercialisation	Commission
CALAO Finances	Société de gestion	Démarchage	Commission
CILOGER	Gestionnaire immobilier	Démarchage	Commission
e-cie vie	Assureur	Diffusion	Commission
ECOFIP	Société de conseil	Commercialisation	Commission
FINEIFFEL	Société de conseil	Commercialisation	Commission
GENERALI	Assureur	Diffusion	Commission
INOCAP	Société de gestion	Démarchage	Commission
INTER-INVEST	Société de conseil	Commercialisation	Commission
La Référence Pierre	Société de conseil	Commercialisation	Commission
OTC AM	Société de gestion	Commercialisation	Commission
PERIAL	Gestionnaire immobilier	Démarchage	Commission
SIGMA Gestion	Société de gestion	Démarchage	Commission

Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier : Néant.

Établissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : Néant.

Code de bonne conduite

La Boîte à Finances s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF.

Toujours agir dans l'intérêt du client.
Maintenir et développer notre compétence.
Disposer des moyens nécessaires à l'exercice de notre profession.
Conseiller avec transparence et une totale indépendance.
Respecter le secret professionnel.
Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.
Lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme.
Faire preuve d'honnêteté, de probité et d'intégrité professionnelle.

Je soussigné *atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.*
Fait à *le*

Signature du client